



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/21/179

Affaire suivie par : Fabienne BOOTHER

Tél : 04.76.74.70.09

Mél : fabienne.boother@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/21/179 du 19 mai 2021

Rectificatif de l'Arrêté N° DEC3/XIII/21/127 du 14 avril 2021

Concernant la composition du jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2021, pour l'académie de Grenoble.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 4 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Article 1 : Le jury chargé d'examiner les candidats au concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2021, est complété comme suit :

M.	HENNEBERT Dominique	Lycée Guynemer – Grenoble Personnel de direction	Membre de jury
Mme	CORBIN Isabelle	Collège de Crussol - Saint-Peray Infirmière d'établissement	Membre de jury

Remplacés par :

Mme	HENOCH Gaëlle	Collège Camille Claudel - Marignier Personnel de direction	Membre de jury
M.	CAZOT Emmanuel	Lycée l'Odysée - Pont de Chéruy Infirmière d'établissement	Membre de jury de réserve

Membres de réserve ajoutés :

M.	DELMAS Yannick	Collège la Pierre l'aiguille - Le Touvet Personnel de direction	Membre de jury de réserve
M.	M. Paul M'BAH-ILAMOKO	Lycée F. Buisson - Voiron 38 AAE conseillère technique départementale	Membre de jury de réserve

Article 2 : Le jury d'admissibilité s'est réuni au Rectorat de Grenoble, le vendredi 7 mai 2021.

Article 3 : Le jury d'admission se réunira au Tremble, à Gières, le mercredi 16 juin 2021.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,



Céline HAGOPIAN